



Modalité de rupture d'un contrat cne

Par aurelien_old, le 17/09/2007 à 15:38

Bonjour,

Je travaille dans une petite entreprise de menuiserie depuis octobre 2005, date où j'ai signé avec mon employeur un CNE. La motivation d'un tel contrat était justifiée par son souhait de me former pour m'amener à prendre des responsabilités et donc me permettre une évolution dans l'entreprise.

Depuis l'entreprise s'agrandit, un autre salarié est arrivé, salarié engagé en CDI, que je dois former et qui plus est qui est, payé au même salaire que moi. Heureusement pour l'ambiance au travail nous sommes passionnés par ce que nous faisons et nos caractères sont compatibles.

Puisque mes responsabilités s'apparentent au niveau de chef d'atelier, et devant la charge de travail qui va de paire j'ai commencé à faire valoir mes droits, tels que demander que mes heures supplémentaires figurent sur le bulletin (chose pourtant obligatoire !!), et j'ai demandé une augmentation. Depuis ce jour rien ne va plus, dans nos relations, rien de mes souhaits à vu se réaliser, mais le comble :

Le jour de retour de congés annuels (1 mois) à la première heure mon employeur m'invite dans son bureau pour discuter ... de mon licenciement !! Étant pris au dépourvu, je n'ai pu me défendre. Ses motivations étaient mon "manque de dévouement pour son entreprise ? et que j'en demande trop ??? Suite à cet entretien il me fait signer une lettre signifiant le jour, le licenciement, ses motifs (désaccord), le préavis qui s'achèvera le jour des 2 ans de cne et donc nos deux signatures.

Le lendemain après mes recherches, je lui ai fait part des modalités de ruptures lettre recommandée AR puis qu'il devait me fournir un certificat de travail, attestation assedic et indemnité : Là, pour l'employeur, la rupture avait un autre sens, elle n'était plus

"irremediable" a la fin du preavis il prendrait sa veritable decision et le cas echeant il enverrai une lettre recommandée puis j'ai encore 1 mois de preavis !!! a moi de faire mes preuves !!! en gros de me taire pour avoir droit au CDI !!

MENACE ou LICENCIEMENT !!!

J'ai essayé d'aller vers des professionnels, ANPE, INSPECTION DU TRAVAIL Pas d'explication !! les reglementations du cne sont encore peut experimentées mais je souhaiterais savoir si je peux considerer cette lettre que nous avons signé et que j'ai gardé, comme faisant fois de son envie de me licencier et de ce fait refuser d'avoir un autre entretien . Deplus si cette lettre est valable puis je faire valoir mes droits et toucher mes indemnités ???

Par Pierre, le 21/09/2007 à 16:21

Je vous conseille en effet d'aller voir un professionnel :

- la lettre que vous avez tous les deux signé est contre la procédure légale, vous prétendez que vous ne travaillez plus depuis et alors c'est un licenciement sans cause réelle et sérieuse
- de plus s'il a souhaité vous licencier à la fin de la "période d'essai" du CNE, c'est également un licenciement abusif qui donne aussi droit à des indemnités